VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2015

OBJET: Convention d'objectifs et de financement relative à l'adhésion de la commune de Saint-Max au Relais Assistantes Maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy

Rapporteur: Mme COLME

Délibération n° 6

EXPOSE DES MOTIFS

Soucieuse de maintenir la diversité et la qualité des services en matière de garde des jeunes enfants, la commune d'Essey-lès-Nancy a, dans le cadre de sa politique familiale, installé sur le territoire de la commune un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

Ce relais a pour finalité de tendre au bien-être de l'enfant par la qualité de l'accueil assuré par les assistantes maternelles. Il assure une mission d'information et d'animation auprès des parents, des enfants et des professionnels de la petite enfance.

Engagée sur la réalisation d'objectifs communs, la commune de Saint-Max a déclaré vouloir proposer ce service à la population maxoise. Une convention relative à l'adhésion de la commune de Saint Max au Relais d'assistantes maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy a été établie le 16 novembre 2012 et approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 septembre 2012.

Or, cette convention est parvenue à expiration et les parties en présence ont souhaité procéder au renouvellement de ce partenariat en tenant compte de l'augmentation du niveau général des prix.

Notamment, il est envisagé de porter à 12 € la participation financière fixée initialement à 10 € (dix euros) par enfant de moins de six ans.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « vie scolaire – petite enfance » en date du 7 mai 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la convention d'objectifs et de financement relative à l'adhésion de la commune de Saint-Max au Relais Assistantes Maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy à effet au 1^{er} janvier 2015;
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 13 mai 2015.

Pour extrait,

Le Maire,

Michel BREUILLE







CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

relative à l'adhésion de la commune de Saint-Max au Relais Assistantes Maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy

Vu la délibération de la Commune d'Essey-lès-Nancy en date du 11 mai 2015 Vu la délibération de la Commune de Saint-Max en date du 18 mai 2015 Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle en date du 17 décembre 2014.

Entre:

- La commune de Essey-lès-Nancy représentée par son Maire, Monsieur Michel BREUILLE
- La commune de Saint-Max représentée par son Maire, Monsieur Eric PENSALFINI
- La Caisse d'Allocations Familiales, 21 rue de Saint-Lambert à Nancy représentée par sa Directrice, Madame Juliette NOEL

Préambule

Soucieuse de maintenir la diversité et la qualité des services en matière de garde des jeunes enfants, la commune d'Essey-lès-Nancy a, dans le cadre de la politique familiale qu'elle conduit, installé sur le territoire de sa commune un Relais Assistantes Maternelles.

Le Relais Assistantes Maternelles a pour finalité de tendre au bien-être de l'enfant par la qualité de l'accueil assuré par les assistant(e)s maternel(le)s.

Il tend à cet objectif par la conduite des missions qui lui sont dévolues :

- Le Ram a une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance;
- Le Ram offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles ;
- Le Ram participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Convaincue de l'intérêt du service rendu aux parents et aux professionnels, dans un but de qualité de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, la Ville de Saint-Max adhère au Relais

Assistantes Maternelles implanté sur la commune d'Essey-lès-Nancy et propose ainsi ce service à la population maxoise.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La commune de Saint-Max adhère au fonctionnement et au financement du Ram* d'Essey-lès-Nancy.

Article 2 - Engagements

- de la commune de Saint-Max

La commune de Saint-Max s'engage à participer financièrement au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de la ville d'Essey-lès-Nancy.

Sa contribution financière est fixée à 12 € par enfant de moins de 6 ans, référence faite aux statistiques annuelles produites par la Caf de Meurthe-et-Moselle.

La commune de Saint-Max s'engage à mettre à disposition :

- un lieu adapté à l'accueil des parents, des enfants et des professionnels de la petite enfance ;
- du matériel pédagogique dédié à l'animation collective ;
- et à promouvoir l'activité du Ram au moyen de documents de communication.

- de la commune d'Essey-lès-Nancy

La Commune d'Essey-lès-Nancy inscrit dans le projet annuel /pluriannuel du Ram la réalisation d'actions sur le territoire de la commune de Saint-Max et au bénéfice de la population maxoise.

Elle s'engage à répondre aux sollicitations des parents et des assistantes maternelles portant sur les aspects juridiques de leur relation.

Cet accueil s'opère dans le cadre des permanences téléphoniques et physiques hebdomadaires proposées au Ram sis à Essey-lès-Nancy, selon le planning élaboré et rendu public par la structure.

Le Ram d'Essey-lès-Nancy s'engage à assurer un temps d'animation, sur la commune de Saint-Max, d'une demi-journée hebdomadaire destinée aux assistantes maternelles maxoises, aux enfants et aux parents maxois hors vacances scolaires.

Ces temps d'animations porteront sur des aspects administratifs, pédagogiques, ludiques et conviviaux.

En cas d'arrêt de travail et de congé, l'animatrice du Ram ne sera pas remplacée ni sur le site d'Essey-lès-Nancy, ni sur le site de Saint-Max.

Article 3 - Engagements de la Caf

Le Conseil d'administration de la Caf délivre l'agrément au Relais Assistantes Maternelles de la ville d'Essey-lès-Nancy au regard des missions définies par la Cnaf et dévolues à la structure.

La Caf accompagne la réalisation du projet de la structure par un suivi technique et financier afin de garantir la continuité du service, le renouvellement de l'agrément, le paiement des prestations de service Ram/Cej.

La Caf recense chaque année le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans au regard des statistiques allocataires Caf et qui serviront de référence au calcul de la participation financière de Saint-Max.

*

^{*} Relais assistantes maternelles

Article 4 - Suivi de la convention :

- Création d'un comité de pilotage avec la représentation des signataires et de l'animatrice du Ram
- Réunions prévues en juin et novembre 2015, en juin et novembre 2016, en juin et novembre 2017 et en juin et novembre 2018 pour examen du bilan d'activités et du bilan financier, ainsi que des orientations.

Article 5- Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 en référence à la période d'agrément du projet.

Son renouvellement se fera par accord express de chacune des parties signataires.

Fait à NANCY, en trois exemplaires le

Pour la Mairie d'ESSEY-LES-NANCY LE MAIRE	Pour la Mairie de SAINT-MAX LE MAIRE
Michel BREUILLE	Eric PENSALFINI
Pour la Caisse d'Allocations Familiales	
LA DIRECTRICE,	
Juliette NOEL	
Vu le Président du Conseil d'Administration	
de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle	

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

tenu sous la présidence de de M. Michel BREUILLE Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26
Convocation du Conseil Municipal le : 24 avril 2015
Convocation distribuée le : 4 mai 2015
Affichage du procès-verbal le : 23 juin 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, Adjoints.
- MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. RIFF à M. LEINSTER
- M. CLOMES à MME MATHIEU

EXCUSE

- M. VOGIN

ABSENTS

- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait,

Le Maire,

Michel BREUILLE